

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 16 JAN. 2019

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat

La Préfète de l'Allier

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70
yousef.taoufik@allier.gouv.fr

à

Circulaire n° : 3 / 2019

Mesdames, Messieurs les Maires des communes de
l'Allier
Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI à fiscalité
propre du Département de l'Allier
Mesdames les Sous-Préfètes des arrondissements de
Vichy et Montluçon (en communication)

Objet : Acomptes mensuels de dotation globale de fonctionnement
Versements des acomptes de DGF 2019
Dates de versement

Pour faciliter la gestion de la trésorerie des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a décidé de verser la plupart des dotations de L'État à des dates fixes ou à des dates connues à l'avance.

Dans cet objectif, j'ordonnerai le paiement des acomptes de DGF pour les quatre premiers mois de 2019, de façon à ce que ces acomptes soient versés sur les comptes des collectivités, le 25 janvier au plus tard pour la première mensualité et le 20 du mois pour les acomptes des mois de février à avril.

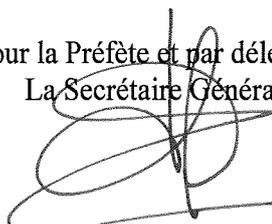
Les acomptes DGF de janvier, février, mars et avril 2019 seront calculés en divisant par 12 les dotations versées en 2018. Ils concernent :

- la dotation forfaitaire des communes,
- la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre,
- la dotation de compensation des EPCI,
- la dotation de solidarité urbaine

Les versements mensuels de DGF 2019 qui seront versés à compter du mois de mai seront calculés sur la base des attributions de DGF 2019 qui devraient être connues à ce moment là, déduction faite des acomptes versés au titre de janvier, février, mars et avril. Si un acompte s'avère nécessaire pour le mois de mai, vous en serez informés.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE